

La commune de Thou vous informe sur :

LES RISQUES MAJEURS

**Les mesures de prévention
et de secours**

Transport de matières dangereuses
Tempêtes - chutes de neige
Mouvements de terrain
Accidents nucléaires
Canicule

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

Ce guide des risques majeurs (explosions, tempêtes, ...) permet de répondre aux questions que vous vous posez : "que faire ?", "comment réagir ?", "comment protéger les siens ?" et "comment s'informer ?".

Pour cela nous avons élaboré un document d'information communal simple, destiné à mieux vous informer sur les risques, qu'ils soient naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures à prendre pour s'en protéger.

Bonne lecture.

**Jean-Claude MONTAGNE
Maire de Thou**

Sommaire

Editorial	page 1
Rappel réglementaire — les alertes	page 2
Transport de matières dangereuses	page 3
Mouvements de terrain - canicule - tempêtes et chutes de neige	page 4
Risque nucléaire	page 5
Contacts	page 6

Les mesures d'information préventives

En application des articles L125-2, R125-10 et R125-11 du Code de l'environnement, les informations relatives à la description de ces risques, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets sont consignés dans :

- ↳ Le dossier départemental sur les risques majeurs (D.D.R.M.) établi par le Préfet, consultable sur le site internet www.loiret.pref.gouv.fr et à la mairie de Thou.
- ↳ Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.) établi par le maire et consultable en mairie.
- ↳ Le P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention centrale nucléaire).

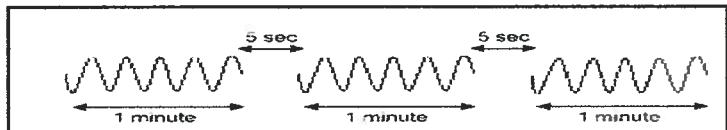
Lors d'une vente ou d'une location d'un bien immobilier bâti ou non bâti, les acquéreurs ou les locataires doivent être informés sur les risques naturels et technologiques majeurs.



Les alertes

L'alerte par sirène mobile :

En cas de danger imminent, le **signal national d'alerte** est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute espacées de cinq secondes.



N'est plus d'actualité

La fin de l'alerte :

Elle est donnée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes.

30 secondes

Si une alerte est émise par la sirène, mettez-vous à l'abri dans un local fermé, écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité qui vous sont données.

L'alerte par haut-parleur :

En fonction des événements, des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent vous diffuser des consignes spécifiques.

La fin de l'alerte :

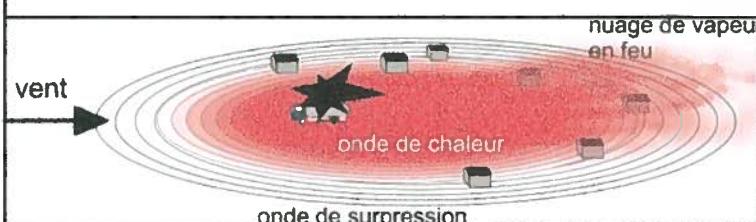
Elle est émise par les moyens suivants :

- ◆ Véhicules équipés de haut-parleurs
- ◆ Porte à porte
- ◆ Les médias (radios et télévision régionale)

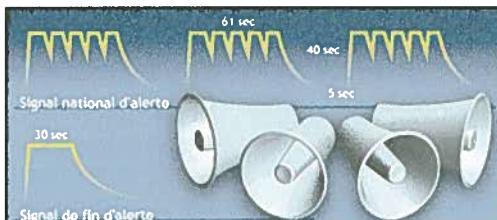


TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses appelé aussi T.M.D. est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.



Une explosion de camion-citerne provoque plusieurs dangers :
- une onde de chaleur (plus de 1000°C)
- une onde de pression destructrice
- un nuage de gouttelettes enflammées
Ces dangers s'étendent sur plusieurs centaines de mètres.



L'alerte est donnée par les services de secours. Elle est diffusée par :

- ↳ Une sirène mobile
- ↳ Des véhicules équipés de haut-parleurs
- ↳ Du porte à porte

schéma
d'alerte
OK

CONSIGNES :

Pendant un accident :

- ↳ Arrêtez toute activité
- ↳ Relevez le code de danger situé à l'arrière du véhicule et prévenez les services de secours
- ↳ Si des victimes sont à dénombrer, surtout ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion
- ↳ Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique se dirige vers vous, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment

En cas d'alerte :

- ↳ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation
- ↳ Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- ↳ En cas d'irritation, lavez abondamment et, si possible, changez-vous
- ↳ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- ↳ Si vous devez évacuer, fermez le gaz et coupez l'électricité



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Des mouvements de terrain peuvent se produire et des cavités naturelles ou artificielles peuvent s'effondrer.

L'alerte est donnée par les services de secours.
Elle est diffusée par porte à porte.

L'ordre d'évacuation est donné par le Maire ou les services de secours.



RISQUE CANICULE

Un registre des personnes vulnérables est tenu en mairie. Il est nécessaire de s'inscrire pour y figurer.

CONSIGNES:

- ↳ Se protéger de la chaleur, rester dans un endroit frais
- ↳ Boire de l'eau fréquemment, même sans avoir la sensation de soif
- ↳ En cas de besoin, appeler les secours



TEMPETES & CHUTES DE NEIGE

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller l'évolution des dépressions, émet des bulletins météo comportant éventuellement un niveau de vigilance orange ou rouge. Des dispositions peuvent être prises par le Préfet pour interdire la circulation sur les principaux axes.

CONSIGNES - tempête :

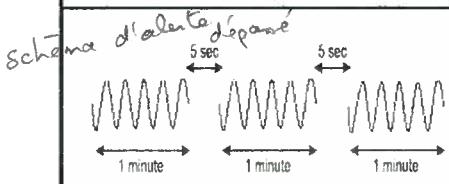
- ↳ Se mettre à l'abri dans un bâtiment, fermer portes et volets
- ↳ Ne pas s'abriter sous les arbres, ne pas s'approcher des lignes électriques
- ↳ Se déplacer le moins possible; en voiture, rouler doucement

CONSIGNES - chutes de neige :

- ↳ Attendez le dégagement des voies pour prendre la route
- ↳ Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté, éteignez le moteur pour éviter une intoxication à l'oxyde de carbone et attendez les secours
- ↳ Informez-vous régulièrement auprès de Météo France



RISQUE NUCLEAIRE



Le risque dans la commune :

Le risque nucléaire provenant de la centrale de Belleville sur Loire peut concerner la commune de Thou. En cas d'accident, la Préfecture appliquerait le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) pour les populations résidant dans un rayon de 10 km autour de la centrale.

L'alerte serait donnée par des ensembles mobiles d'alerte (E.M.A.).

Le signal d'alerte serait émis par une sirène (trois séquences d'une minute ^{au bout de 10 secondes} séparées par un intervalle de cinq secondes) ou par la lecture d'un message d'alerte diffusé par des véhicules. Le fin de l'alerte serait signalée par un seul signal long de trente secondes.

CONSIGNES :

Avant l'alerte :

- ↳ Connaître les prescriptions décrites dans la plaquette distribuée par la Centrale nucléaire de Belleville sur Loire.
- ↳ Se munir de bouteilles d'eau minérale.
- ↳ Disposer chez vous de comprimés d'iode. Vérifier la date de validité.

Pendant l'alerte :

- ↳ Confinement en fermant fenêtres et portes. Ne pas fumer.
- ↳ Arrêter les systèmes de ventilation ou climatisation.
- ↳ Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont confinés sur place. Ne pas téléphoner.
- ↳ Placer les animaux familiers à l'abri dans votre résidence.
- ↳ Ecouter la radio, regarder la télévision régionale.
- ↳ Débarrassez-vous de vos vêtements à l'extérieur, lavez-vous.

En cas d'évacuation éventuelle, ordonnée par l'autorité compétente

- ↳ Rassembler dans un sac bien fermé quelques habits, médicaments, papiers personnels.
- ↳ Emmener les animaux familiers.
- ↳ Couper le gaz, l'eau et l'électricité. Fermez portes, fenêtres et volets.
- ↳ Sortez de votre résidence uniquement sur injonction.
- ↳ Eviter toute entrée de poussière extérieure.
- ↳ Ne ventiler votre habitation qu'après information des autorités.
- ↳ Ne consommez ni vos fruits et légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités.

IMPORTANT :

Ne prendre les comprimés d'iode que sur instruction des autorités compétentes.

ORGANISATION MUNICIPALE DE CRISE

Le maire met en application le Plan Communal de Sauvegarde et prend des dispositions pour alerter par tout moyen (matériel - personnel communal - élus - bénévoles) .
Lorsque la gravité de l'événement le justifie, la direction des opérations de secours relève du Préfet.

CONTACTS

Mairie de Thou : 02.38.31.62.20 Fax : 02.38.29.66.59

e-mail : thou.mairie@orange.fr

Préfecture de la Région centre- Préfecture du Loiret : 02.38.81.40.00

Site Internet : www.loiret.pref.gouv.fr Serveur vocal : 02.38.81.41.46

Répondeur Météo France: 08.92.68.02.45

D.D.E. du Loiret : Site internet : www.loiret.equipement.gouv.fr

Bureau communication D.R.E. Centre : 02.38.52.46.86

e-mail communication :communication.direction.DDE-45@equipement.gouv.fr

webmestre.DDE-45@equipement.gouv.fr

ADRESSES INTERNET

www.centre.ecologie.gouv.fr (Rubrique Risques naturels/Prévention)

www.prim.net (Ministère de l'Ecologie)

www.meteo.net (Météo)

www.bison-fute.equipement.gouv.fr (Circulation, état des routes)

www.regioncentre.fr (Région Centre)

www.loiret.com (Département du Loiret)

www.argiles.fr (Cartes d'aléas)

www.irma.grenoble (Institut des risques majeurs)

TELEPHONES & F.M.

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 (ou 112 depuis un mobile)

Circulation : 08 26 02 20 22

France BLEU Orléans :103.6

Autoroute Info : 107.7

France Info : 105.5

France Inter : 94.9 ou 99.5

Vibration : 92.4